



Antenne de Blagnac

Municipales 2026

Parlons vélos et piétons

Propositions, questions et demandes d'engagement soumis
aux listes candidates
aux municipales 2026 BLAGNAC

Réponses de la liste : Ecosol

(Mouvement citoyen indépendant)

Table des matières

1	Introduction.....	4
1.1	Qui sommes nous ?	4
1.2	Objet de la démarche.....	4
1.3	Abréviations	5
2	Notre positionnement.....	5
3	Le bilan 2020 – 2025	6
4	Nos propositions	7
4.1	Réseau d'itinéraires cyclables.....	8
4.2	Connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines	9
4.2.1	Développement et déploiement du REV	9
4.2.2	Passerelle sur le Touch	10
4.2.3	Voie verte du Touch	11
4.3	Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous	11
4.3.1	Plans d'aménagements routiers.....	11
4.3.2	Vitesse de circulation à 30 km/h.....	12
4.3.3	Plan piétons.....	13
4.3.4	Zone de rencontre /zone piétonne pour le centre de Blagnac.....	13
4.3.5	Circulation devant les écoles/Rues aux enfants.....	14
4.4	Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo et de la marche à pied	14
4.4.1	Arceaux vélos , parkings vélos.....	14
4.4.2	Entretien des voiries pour les usages piétonniers et vélo	15
4.5	Promouvoir une culture vélo et piétonne	15
4.5.1	Montrer l'exemple	15
4.5.2	Savoir rouler à vélo-100% des élèves en sortie de primaire.....	16
4.5.3	Stages « Code de la rue » (et rafraîchissement code de la route).	16
4.5.4	Journée sans voiture.....	17
4.5.5	Engagement/mobilisation des entreprises et institutions.....	17
4.6	Prévention de la violence routière	18
4.7	Méthode.....	18
5	Observations complémentaires de la liste Ecosol	19

1 Introduction

1.1 Qui sommes nous ?

Nous sommes l'antenne de Blagnac de l'association 2P2R (2 Pieds 2 Roues) <https://2p2r.org/>.

Notre association milite pour une mobilité active et inclusive au quotidien, accessible à tous, quels que soient l'âge, le genre, les origines ethniques, ou la situation physique et économique. Nous sommes engagés principalement dans l'agglomération toulousaine et ses environs, avec pour objectif d'améliorer la qualité de vie et le cadre de vie, tant en centre-ville qu'en faubourgs ou en périphérie.

En transformant et en apaisant l'espace urbain, la mobilité active contribue à la santé publique en luttant contre la pollution atmosphérique et la sédentarité, à la protection de l'environnement, ainsi qu'au renforcement et à la réactivation des liens sociaux.

Nous sommes environ 800 adhérents sur Toulouse et une vingtaine d'antennes militent également pour la marche et le vélo en périphérie (Blagnac, Portet, Tournefeuille, Saint Orens...). Nous sommes affiliés et relais d'associations nationales telles la FUB, Rue de l'Avenir, AF3V.

L'antenne 2P2R de Blagnac compte 20 adhérents.

1.2 Objet de la démarche

A l'occasion des élections municipales, L'antenne 2P2R de Blagnac a réalisé un questionnaire pour les problématiques de déplacements à pied et à vélo spécifiques à la commune de Blagnac. Ce questionnaire est soumis à toutes les listes candidates à la Mairie de Blagnac. Nous analyserons les réponses et les diffuserons dans un deuxième temps.

Le but est d'éclairer le débat politique en permettant aux citoyens de mieux connaître le positionnement et les engagements des différentes listes candidates aux élections municipales. Ainsi, nous prenons part aux débats en présentant nos propositions assorties d'un questionnaire.

Pour information, 2P2R propose également un même type de questionnaire à toutes les listes candidates à la Mairie de Toulouse.

Les sujets évoqués dans ce document relèvent de compétences réparties sur plusieurs échelons : commune, métropole, Tisséo, voire État. Le maire de Blagnac est pleinement responsable de sa commune tout en étant décisionnaire dans les autres échelons.

1.3 Abréviations

2P2R : association 2 Pieds 2 Roues

AF3V : Association française pour le développement des véloroutes et voies vertes de France

AUAT : Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse

CVCB: Chaussée à Voie Centrale Banalisée (autre appellation: Chaucidou (CHAUsée à Circulation DOUce))

EDPM: Engin de Déplacement Personnel Motorisé

FMD: Forfait Mobilité Durable

FUB : Fédération française des Usagères et Usagers de la Bicyclette

M12 : Panneau m12 : panneau cédez-le-passage cycliste

OEPV : Objectif Employeur Pro-Vélo

ONISR : Observatoire National Interministériel de Sécurité Routière

PDU, PDM : Plan de Déplacements Urbains , Plan De Mobilité

PMR : Personne à Mobilité Réduite (en fauteuil, enfant, senior, malvoyant, parent avec poussette...)

PAVE : Plan Accessibilité Voirie et Espaces publics

PARM : Plan d'Aménagement des Routes Métropolitaines

REV : Réseau Express Vélo

SDCA : Schéma Directeur Cyclable de l'Agglomération toulousaine

SDPA: Schéma Directeur Piétons de l'Agglomération toulousaine

SRAV : Savoir Rouler à Vélo

2 Notre positionnement

Pourquoi promouvoir les modes actifs de déplacement?

Plusieurs arguments:

- **Santé des usagers**: L'activité physique quotidienne améliore la santé cardio-vasculaire, musculaire, mentale et la qualité du sommeil. Et en luttant contre la sédentarité, on réduit les risques de diabète, d'obésité, on améliore le système

immunitaire.

- **Santé publique:** Les modes actifs génèrent très peu de pollution et de bruit.
- **Efficacité urbaine:** Ils permettent des déplacements rapides et fluides, tout en réduisant l'encombrement de la voirie.
- **Sécurité routière:** les responsables d'accidents mortels (3200 décès par an) sont le fait de véhicules motorisés à 99.5% et non de piétons ou cyclistes (source ONISR 2024)
- **Coût pour l'usager:** La marche et le vélo sont nettement plus économiques que la voiture, tant à l'achat qu'à l'entretien.
- **Dépenses publiques:** L'infrastructure et l'entretien sont moins coûteux, et la santé collective bénéficie d'économies substantielles.
- **Lien social:** La marche ou le vélo facilite les interactions et renforce la convivialité.
- **Lutte contre le réchauffement climatique:** les modes actifs n'émettent quasiment pas de gaz à effet de serre.

Il convient donc au niveau de l'action politique de promouvoir, faciliter et valoriser ces modes de déplacement pour l'ensemble de nos concitoyens Blagnacais et autres usagers de nos voiries et espaces publics en agissant aux niveaux infrastructures, services, éducation et communication.

Par rapport à la situation actuelle, un véritable changement s'avère nécessaire.

3 Le bilan 2020 – 2025

Si un certain nombre d'actions au titre des engagements en faveur du vélo et de la marche pour la mandature ont été effectivement réalisées (principales réalisations: Blagnac à 30, mise en sens unique et piste cyclable du bas de l'avenue Servanty, création de CVCBs chemin de Belisaire et avenue de Cornebarrieu, réalisation de la voie bucolique Toulouse-MEET, mise en place du FMD et de vélos de fonction pour les personnels de la mairie, lancement du réseau de stations de vélos libre-service), le fait est que l'engagement reste ténu et que la progression en particulier en matière d'aménagements cyclables a été très faible par rapport au besoin exprimé (notamment au regard des 10 itinéraires structurants à réaliser et des 6 points noirs majeurs et discontinuités diverses à résoudre spécifiés par le rapport Citoyens Associés/Plan vélo du 25 Mai 2021).

Cela a notamment été sanctionné avec une note de 3,56 (C "Plutôt Favorable") , par les 273 répondants (plus de 1% de la population blagnacaise) à la dernière enquête nationale Baromètre Vélo, en 2025 (note en très légère progression par rapport à la note acquise précédemment (en 2021), et équivalente à celles de communes comparables telles que Colomiers et Tournefeuille, mais encore nettement en dessous de la note de 4,14 (B "Favorable") acquise par la proche commune de l'Union.

4 Nos propositions

Nos propositions concernent le mandat à venir : 2026 – 2032, sauf précision autre.

Elles consistent en une objectivation et conduite du changement que nous estimons nécessaire

Objectifs: au terme du mandat, avoir une commune dotée:

- d'une circulation plus apaisée, moins polluée (émissions et bruit) avec moins de voitures (et utilitaires) circulant ou stationnant sur nos voiries et espaces publics: → objectif chiffré: automobile 40% de part modale des déplacements residents (ref 64% en 2023-selon enquête AUAT(*))
- d'une pratique du vélo et de la marche au quotidien augmenté → objectifs chiffrés: vélo 16% de part modale (ref 4% en 2023-selon enquête AUAT), marche 25% de part modale (ref 21% en 2023-selon enquête AUAT)
- d'un usage des transports publics renforcé (objectif chiffré: 16% de part modale, ref 8% en 2023-selon enquête AUAT)
- d'un réseau cyclable sécurisé et efficace (axes, continuités, jalonement et stationnements- abris/arceaux vélos) inter-opérant avec les aménagements de Toulouse et des communes avoisinantes en particulier avec le REV → objectifs chiffrés: 100% des 10 itinéraires réalisés, note B au baromètre des villes cyclables de 2028, note A+ à celui de 2032
- d'un plan piétons implémenté avec un centre ville aménagé en zone de rencontre véritable et une accessibilité (piétons et PMR) rétablie partout sur la commune → objectif chiffré: note B au baromètre des villes marchables en fin de mandat
- de l'ensemble des enfants en âge scolaire formés au savoir rouler à vélo → objectif chiffré: 100% des élèves sortant du primaire
- d'accès aux écoles primaires apaisé grâce à des dispositifs "Rues aux enfants" (référence : Association Rue de l'Avenir <https://www.ruedelavenir.com>) → objectif chiffré: 3 écoles primaires dotées de "rue aux enfants"
- d'une communication/éducation entretenue auprès de l'ensemble des populations pour le maintien de la connaissance, des codes et pratiques pour le bon usage des voiries (exemple le Code de la Rue) et espaces partagés et la facilitation du vivre ensemble → objectif chiffré à définir

(*) les chiffres AUAT sont donnés pour l'ensemble de la première couronne-pas de chiffres de référence spécifiques à Blagnac disponibles

Ceci est décliné dans les propositions suivantes (chapitres 4.1 et suivants).

Adoptez-vous l'ensemble de ces objectifs dans votre programme?

Réponse liste : Ecosol	OUI	NON	Sous condition
	X		

Explications

Notre programme reflète parfaitement vos questionnements et vos propositions. De même, nous proposons de favoriser les modes actifs et les transports en commun vertueux au détriment du tout-voiture.

4.1 Réseau d'itinéraires cyclables

Développer le réseau d'itinéraires cyclables et résoudre les points noirs et discontinuités tel que proposé dans le rapport Citoyens Associés/plan Vélo du 25 mai 2021.

Ce rapport contient des propositions précises pour Blagnac sous la forme de 10 itinéraires cyclables structurants (comprenant les tronçons d'itinéraires REV), qui permettront d'irriguer toute la commune par des aménagements continus, lisibles et confortables et présentant un véritable saut qualitatif. Certains de ces axes ne pourront être aménagés qu'avec la suppression de stationnements automobiles ou la mise à sens unique.

A noter que l'axe à réaliser en priorité défini par ce rapport est l'axe Maga-Centre Ville via l'avenue de Purpan, le Plan du Port et l'avenue Compans. Pour le développement de celui-ci dans un terme acceptable, il nous apparaît nécessaire d'aménager un circuit temporaire Plan du Port-Centre Ville via l'avenue Servanty et la rue du 11 Novembre

Êtes-vous favorable au développement de ce réseau défini en concertation réelle avec les usagers ?

Réponse liste : Ecosol	OUI	NON	Sous condition
	X		
Explications Nous pensons également que l'augmentation significative de la part modale piéton et cycliste ne sera effective qu'avec l'amélioration du réseau piétonnier et cyclable.			

Êtes-vous prêt à redistribuer l'espace en faveur du vélo partout où cela sera nécessaire pour faire passer les aménagements cyclables et assurer une continuité des itinéraires?

Réponse liste : Ecosol	OUI	NON	Sous condition
			X
Explications Nous voulons aller encore plus loin en mettant en place l'Urbanisme Tactique dans tout le secteur du centre ancien. compatibilité nécessaire avec le développement des transports en communs			

Etes-vous déterminé à allouer et engager les budgets nécessaires et mettre en place la dynamique de développement pour la réalisation complète de ce réseau cyclable d'ici 2032 ?

Réponse liste : Ecosol	OUI	NON	Sous condition
			X
Explications Nous engagerons les budgets nécessaires pour réaliser ces changements d'infrastructures en faisant en sorte de pouvoir avoir plus d'autonomie vis-à-vis de Toulouse Métropole qui, comme vous le savez, gère le réseau cyclable métropolitain. Ce sera un de nos chantiers prioritaires de notre mandat. oui si le budget le permet, sinon consultation des blagnacais pour déterminer les priorités budgétaires			

4.2 Connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines notamment :

4.2.1 Développement et déploiement du REV

Poursuivre et soutenir activement le développement et le déploiement du REV (Réseau Express Vélo), y compris la résolution des points noirs aux interfaces de communes voisines: Maga, Velasquez, Porte du Grand Noble, et la réalisation d'une passerelle piéton et vélo sur la Garonne au niveau des Quinze Sols

Nota concernant la création d'une passerelle piéton et vélo sur la Garonne au niveau des Quinze Sols reliant Blagnac / Beauzelle et la base de loisir de Sesquières / Toulouse nord. Comme proposé dans le SDCA, cet aménagement ambitieux permet la réalisation d'une voie cyclable REV (Réseau Express Vélo) permettant de rejoindre toute la zone Toulouse nord

(Fenouillet, Aucamville, Sesquières, Glacière, Lalande, Trois-Cocus, Borderouge,...) jusqu'à la route de Cornebarrieu à Blagnac en passant par des zones d'études, Lycée Saint Exupéry et IUT Toulouse Blagnac ainsi que le centre commercial.

Soutiendrez-vous activement ce programme?

Réponse liste : Ecosol	OUI	NON	Sous condition
	X		
Explications Ce Réseau Express Vélo doit être une des priorités du prochain mandat métropolitain. Ces REV doivent inciter les automobilistes à changer leurs habitudes et utiliser le vélo comme mode déplacement prioritaire. Ils doivent également sécuriser les déplacements des cyclistes notamment pour les trajets domicile-travail. Nos élu.es métropolitains défendront ce dossier prioritaire.			

4.2.2 Passerelle sur le Touch

Dans le cadre du projet Grand Parc Garonne, création d'un itinéraire cyclable rive gauche de la Garonne entre le vieux pont de Blagnac et le boulevard Richard Wagner via la création d'une passerelle à l'embouchure du Touch au niveau du pont autoroutier A621 (Liaison Blagnac Ancely).

Soutiendrez-vous activement ce projet?

Réponse liste : Ecosol	OUI	NON	Sous condition
	X		
Explications Cette demande aura déjà dû être réalisée sous le mandat de M. Keller, ancien maire de Blagnac. Nous prioriserons également ce chantier structurant afin d'éviter la traversée du rond-point Jean-Maga et de permettre la continuité entre Touch et Garonne.			

4.2.3 Voie verte du Touch

Engagements fermes pour la réalisation rapide de la voie verte du Touch qui consiste en des aménagements vélos piétons entre l'embouchure et Saint Martin du Touch. Cette voie dédiée aux vélos et piétons ouvre un nouvel espace nature, balade et détente au cœur de nos quartiers.

Soutiendrez-vous activement ce projet?

Réponse liste : Ecosol	OUI	NON	Sous condition
	X		
Explications (cf réponse ci-dessus)			

4.3 Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Adhérer à la charte "**Ville apaisée, quartiers à vivre**" (référence : Association Rue de l'Avenir <https://www.ruedelavenir.com>) et réaliser les points suivants :

Adhèrerez-vous à cette charte?

Réponse liste : Ecosol	OUI	NON	Sous condition
	X		
Explications Cette Charte est également dans notre programme.			

4.3.1 Plans d'aménagements routiers

Limitation à 70 km/h du fil d'Ariane, des RD901 et RD 902.

Ne pas accepter de nouveaux projets d'aménagements routiers de nature à augmenter les flux traversant Blagnac (pont entre Gagnac et Grenade, 2e rocade...)

Ouvrerez-vous dans ce sens?

Réponse liste : Ecosol	OUI	NON	Sous condition
	X		
Explications : Ce point est également dans notre programme Mobilité. Nous refusons également la construction d'un nouveau pont entre Blagnac et Grenade/Garonne. Comme nous étions contre la construction d'un parking devant la mairie de Blagnac. En effet, les études			

prouvent que plus les communes développent d'infrastructures routières (pont, parking, rocade, ...), plus cela développe les transports routiers. Nous proposons plutôt de développer des passerelles dédiées aux piétons et cyclistes entre rive droite et rive gauche de la Garonne et du Touch afin d'augmenter la part modale des modes actifs.

cela doit obligatoirement s'accompagner de solutions alternatives pour des déplacements non polluants

4.3.2 Vitesse de circulation à 30 km/h

La vitesse de circulation à 30 km/h sur la commune de Blagnac a été mise en œuvre en 2023.

Cependant, au vu des relevés de vitesse effectués sur certains axes en 2025, nous constatons malheureusement, suite à l'analyse faite par 2P2R antenne de Blagnac, que cette limitation de vitesse n'est pas suffisamment respectée (78 % des mesures au dessus des 30 km/h).

Êtes-vous favorable à la mise en place d'actions visant à faire mieux respecter la limitation de vitesse à 30km/h ?

Réponse liste : Ecosol	OUI	NON	Sous condition
			X
Explications Nous ne pouvons que souscrire à cette mesure incitative à la réduction de la vitesse en ville mais en contrôlant et verbalisant les contrevenants. Comme nous proposons également de contrôler et verbaliser les piétons et cyclistes en infraction (non respect de la signalisation, port des écouteurs, vitesse excessive et dangereuse, ...). réaliser le bilan en termes de pollution (chimique et sonore), d'accidentologie			

4.3.3 Plan piétons

En liaison avec le SDPA, développer et implémenter un Plan Piétons communal comprenant à minima:

- l'identification et la structuration de "magistrales" piétonnes
- la signalisation associée

- la mise en accessibilité sur l'ensemble du domaine communal (un certain nombre de trottoirs, notamment dans le centre ne respectent pas la charte d'accessibilité, et en priorité pour chacune des "magistrales" piétonnes)
- la "récupération" et la valorisation de venelles (ex entre route de Grenade et chemin d'Aussonne, entre vieux chemin de Grenade et rue Carrière), et l'arrêt de la politique de cession de celles-ci aux riverains qui en font la demande
- un calendrier de mise en oeuvre sur la mandature

Adopterez-vous cette démarche?

Réponse liste : Ecosol	OUI	NON	Sous condition
	X		
Explications Nous voulons également prioriser et sécuriser le déplacement des piétons et des Personnes à Mobilité Réduite. Ce sera une des priorités de notre mandat. Comme votre association, nous déplorons le non-respect de la charte métropolitaine quant à la mise en place de trottoirs aux normes (Tunnel imaginaire d'1,40m de large sur 2m de haut sans obstacle).			

4.3.4 Zone de rencontre /zone piétonne pour le centre de Blagnac

Transformer en zone piétonne l'hyper centre de Blagnac par la suppression de 100 places de parking en voirie autour du nouveau parking souterrain. Ceci permet de renforcer l'attractivité de notre hyper-centre en mettant en valeur notre ville et ses commerces. Ceci implique la transformation de l'hyper centre en véritable zone de rencontre avec la suppression du stationnement sur les rues Pasteur, Lavigne, le boulevard Jean Rivet et le boulevard Firmin Pons.

Étudier également comment aménager la rue du Dr Guimbaud et la rue Prosper Ferradou entre la rue de Fonsorbes et la rue des Bûches. Ce tronçon est très fréquenté par les automobilistes et coupe le centre Blagnac en 2 pour les piétons. (*voir exemple sur ce qui a été fait rue de Metz à Toulouse*), pour finaliser, à terme, la réalisation d'une zone de rencontre "Coeur de ville" étendue aux: rue des soeurs, Delpont, Sarrazinière, Baquie-Fonade, Abbe Cazeneuve, du moulin, St Exupère, chemin Pecette et allées du canalet et de la piscine ...et, le cas échéant (fonction du choix d'aménagement cyclable pour l'itinéraire Maga-centre ville), aussi à la rue du 11 Novembre.

Adopterez-vous cette mesure ?

Réponse liste : Ecosol	OUI	NON	Sous condition
	X		
Explications (veuillez préciser ici si totalement ou partiellement, et à quelle(s) échéance(s)) Cette mesure est également dans notre programme. Nous voulons rendre le centre ancien beaucoup plus attractif et bien moins dangereux. Nous pensons également que définir une vraie zone de rencontre dans le centre ancien ne peut qu'aller dans ce sens.			

4.3.5 Circulation devant les écoles/Rues aux enfants

Déployer la solution “Rue aux enfants” aux abords des écoles: restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d’entrée et de sortie des classes, favorisant et sécurisant ainsi les déplacements à pied ou à vélo pour les enfants accompagnés de leurs parents, et les échanges .

Adopterez-vous cette mesure ?

Réponse liste : Ecosol	OUI	NON	Sous condition
	X		
Explications Cette mesure est également dans notre programme.			

4.4 Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo et de la marche à pied

4.4.1 Arceaux vélos , parkings vélos

Planter, avec la croissance des usages et du besoin, des arceaux vélos supplémentaires normatifs (proscrire les “arrache roue”) dans toute la commune

En 2026, utiliser l’opportunité de la suppression des stationnements de véhicules motorisés à moins de 5 mètres des passages piétons (exigence légale - [Loi d’Orientation des Mobilités](#)) pour transformer les espaces appropriés en espaces de stationnement vélo.

Créer ou ajouter des abris/places parking vélo sécurisés notamment au niveau des principaux pôles d’intérêt (centre-ville, parcs, centre commerciaux, centres culturels / sportifs, centres médicaux, zones d’activités, écoles).

De manière plus générale, créer ou augmenter le nombre d'arceaux vélo proche des commerces/ restaurants/ cabinets médicaux dans tous les quartiers de Blagnac.

Adopterez-vous cette mesure?

Réponse liste : Ecosol	OUI	NON	Sous condition
	X		
Explications			

4.4.2 Entretien des voiries pour les usages piétonniers et vélo

Afin d'assurer en continu la qualité et la sécurité physique des voiries cyclables et piétonnes, mettre en place un entretien proactif des revêtements, marquages et jalonnements et des dégagements nécessaires (ref croissance de végétaux) en substitution au mode réactif basé sur les signalements allo-Blagnac.

Adopterez-vous cette mesure?

Réponse liste : Ecosol	OUI	NON	Sous condition
	X		
Explications			

4.5 Promouvoir une culture vélo et piétonne

4.5.1 Montrer l'exemple

Donner l'exemple : en tant que maire et pour chaque membre de l'équipe municipale, effectuer un maximum de déplacements à vélo ou à pied; au sein de l'équipe municipale, nommer un pratiquant cycliste du quotidien à la délégation mobilités et réduire la communication en faveur de la voiture.

Par ailleurs, sanctionner les comportements des agents de la municipalité (excès de vitesse, stationnements illicites,...)

Adopterez-vous ces mesures?

Réponse liste : Ecosol	OUI	NON	Sous condition
			X
Explications Notre liste comprend déjà un certain nombre de pratiquants assidus des modes actifs. oui, après avoir vérifié auprès des agents municipaux que l'organisation du travail le permet; si besoin, modifier ces conditions avant d'imposer des sanctions			

4.5.2 Savoir rouler à vélo-100% des élèves en sortie de primaire

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires, en co-pilotant ce programme, avec l’inspection d’Académie sur la base d’un objectif 100% des élèves obtiennent le SRAV), sur les écoles de la commune, et en le supportant avec la mobilisation des ressources compétentes des services techniques du sport et des associations) et en continuant à équiper les écoles de stationnements vélo.

Agir au niveau du département et de l’éducation nationale pour le maintien de développement de la compétence SRAV au niveau du collège (notamment que le suivi de la compétence soit intégré au niveau du dossier scolaire)

Adopterez-vous ces mesures ?

Réponse liste : Ecosol	OUI	NON	Sous condition
	X		
Explications Cette mesure est également dans notre programme.			

4.5.3 Stages « Code de la rue » (et rafraîchissement code de la route).

Organiser des stages ou forums gratuits de présentation du code de la rue à destination des habitants de Blagnac afin de développer la connaissance à ce jour démontrée insuffisante de nombre de nos concitoyens, en matière d’objectifs associés à des nouveaux types d’aménagements de voiries et signalisations et de codes de pratiques associées.

Un support et accompagnement pourrait être recherché au niveau du département (sécurité routière), des compagnies d’assurances,...

Nota: cette mesure peut être intégrée à la Prévention de la violence routière (voir chap 4.6)

Adopterez-vous cette mesure ?

Réponse liste : Ecosol	OUI	NON	Sous condition
	X		
Explications Cette mesure est également dans notre programme.			

4.5.4 Journée sans voiture.

Implémenter un rituel “journée sans voiture” à un rythme mensuel

Adopterez-vous cette mesure, ce, dès le début de mandat ?

Réponse liste : Ecosol	OUI	NON	Sous condition
			X
Explications Cette mesure est également dans notre programme. oui, à la condition d'offrir une solution alternative pour toutes et tous			

4.5.5 Engagement/mobilisation des entreprises et institutions

Compte tenu du fait que les entreprises (et institutions, écoles de commerce,...) sur notre territoire sont génératrices d'une part importante des flux de mobilités, notamment domicile-travail, une action renforcée de la municipalité nous paraît nécessaire pour inciter au transfert modal voiture individuelle vers les modes TC, vélo et covoiturage et à l'accompagnement pour cela (plans de déplacement, certification OEPV, location vélo longue durée aidée (type solution Airbus), FMD,...).

A ce titre, il sera utile de promouvoir et favoriser la cyclo-logistique et en particulier pour les livraisons en zone de rencontre

Il convient que la municipalité structure le “pilotage” de ce domaine.

Mettez-vous cela en place?

Réponse liste : Ecosol	OUI	NON	Sous condition
	X		
Explications Cette mesure est également dans notre programme.			

4.6 Prévention de la violence routière

Au delà des aménagements piétons et cyclables, nous demandons que soient engagées des actions de prévention et de répression, notamment :

- comportements agressifs
- lutte contre le stationnement sauvage sur les trottoirs et pistes cyclables
- respect des SAS vélos, du code d'emploi des CVCB, des feux de signalisation (et panneaux M12) et des distances de sécurité
- baisse et contrôle de la vitesse des véhicules motorisés en ville

Engagerez-vous un tel plan d'action?

Réponse liste : Ecosol	OUI	NON	Sous condition
	X		
Explications Cette mesure est également dans notre programme.			

4.7 Méthode

Nous demandons que les développements soient conduits en concertation avec notre association qui apportera son expertise d'usage et que pour chaque développement, l'opportunité de passer par une étape "urbanisme tactique" soit considéré.

Etes-vous d'accord pour cette méthode?

Réponse liste : Ecosol	OUI	NON	Sous condition
	X		
Explications			

Réponse liste : Ecosol	OUI	NON	Sous condition
	X		
Comme déjà précisé, la mise en place de l'urbanisme tactique est un des axes forts de notre programme.			

5 Observations complémentaires de la liste Ecosol

Nous sommes persuadés que la problématique des déplacements sera un enjeu majeur lors de ces prochaines élections municipales et métropolitaines. Nous ferons en sorte de peser de tout notre poids, au sein de la métropole et de notre commune, pour mettre en place des mesures fortes, afin de prioriser les modes actifs et les transports en commun vertueux.

Les mobilités seront une de nos priorités durant ce prochain mandat.

Ce travail devra se réaliser en lien avec les habitants (assemblées citoyennes par ex.), les associations (2P2R, AUTATE, Rallumons l'Etoile, etc.) et structures publiques ayant compétence dans le domaine des mobilités (AUAT, CEREMA, etc.)